

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 FEVRIER 2007

### OBJET : Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

---

Il est rappelé au Conseil Municipal, que par délibération du 1<sup>er</sup> avril 2004, la ville de Ploemeur avait décidé de verser au précédent receveur principal, une indemnité de conseil, en contrepartie de prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire et comptable.

Cette indemnité est calculée selon les dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 au taux plein (100%).

Il est proposé de reconduire ces dispositions au bénéfice de Madame Noëlle PAQUIT, nommée Trésorière Principale à Lorient Collectivités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission «Finances, Ressources Humaines, Administration Générale», et après en avoir délibéré,

➤ APPROUVE cette proposition.

---

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**  
Le Premier Adjoint

Joseph FORES